

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale de Margencel

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale de Margencel

Siège social : 2 Chemin des Etrepets – 74200 MARGENCEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de Margencel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 11 mai 2026

 **SORHOGECO**
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
04 78 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 463	462	1 001	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	149 921	73 274	76 647	80 059
Constructions	3 766 271	2 216 851	1 549 421	1 382 065
Installations techniques, matériel et outillage industriels	972 175	780 638	191 537	230 354
Immobilisations corporelles en cours	52 643		52 643	15 454
Autres	352 042	290 699	61 344	83 305
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	13 758		13 758	13 358
Prêts				
Autres	830		830	530
TOTAL I	5 309 103	3 361 924	1 947 180	1 805 123
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	12 609		12 609	5 124
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	833 724	2 701	831 023	373 357
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	457 963		457 963	634 276
Valeurs mobilières de placement	397 465		397 465	403 974
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	636 249		636 249	596 494
Charges constatées d'avance	6 670		6 670	4 373
TOTAL II	2 344 680	2 701	2 341 979	2 017 599
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	7 653 784	3 364 625	4 289 159	3 822 722

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	2 147 951	1 816 889
Excédent ou déficit de l'exercice	286 932	331 062
Situation nette (sous total)	2 434 883	2 147 951
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 334 087	1 127 730
Provisions réglementées		
TOTAL I	3 768 970	3 275 681
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		10 000
Provisions pour charges	72 659	13 956
TOTAL III	72 659	23 956
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	130 638	159 562
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 137	158 352
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	100 895	90 552
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 315	36 319
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	96 545	78 301
TOTAL IV	447 530	523 086
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	4 289 159	3 822 722

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	22 500	23 556
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 456	5 799
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 717 373	1 854 186
dont parrainages	26 496	18 509
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	314 714	58 679
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	500	530
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 671	36 156
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11 243	507
TOTAL I	2 072 457	1 979 412
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	461 580	578 962
Aides financières	6 061	12 540
Impôts, taxes et versements assimilés	20 304	19 760
Salaires et traitements	727 140	705 031
Charges sociales	259 348	236 942
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	274 194	258 947
Dotations aux provisions	1 646	2 598
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	33 850	13 388
TOTAL II	1 784 122	1 828 169
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	288 335	151 243
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	401	
Autres intérêts et produits assimilés	14 320	15 994
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	14 720	15 994
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 198	2 323
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	2 198	2 323
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	12 522	13 672

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	300 857	164 915
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		3 637
Sur opérations en capital		185 796
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		189 433
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		9 409
Sur opérations en capital		1 568
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 000	10 000
TOTAL VI	10 000	20 978
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(10 000)	168 455
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 925	2 308
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 087 178	2 184 839
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 800 246	1 853 778
EXCEDENT OU DEFICIT	286 932	331 062
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR MARGENCEL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation « Les 5 Chemins », de MARGENCEL est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 2chemin des Etrepets 74200 MARGENCEL

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de type CAP , BAC Pro, Mentions Complémentaires dans les domaines de la Menuiserie, Charpente, Couverture-Zinguerie, Maintenance Automobile et du Cuir Maroquinerie pour des jeunes alternants en Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation, et 3^{ème} EA en partenariat avec la MFR de BONNE, depuis la rentrée 2025.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 3 671 M², dont 1 910 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours et ateliers équipés de matériels de garage, de travail sur bois, de travail sur Cuir.

La MFR s'appuie sur un effectif de 18.90 équivalents temps pleins dont 13.85 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, du Collège de Margencel, et de multiples entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2024, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

- * Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,
- * Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,
- * Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,
- * Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, Outillages, Véhicules | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Une provision de 20 000 € a été constituée pour couvrir le risque financier lié à un litige prud'hommal.

Une provision sur charges a été constituée afin de couvrir un risque de rectification de cotisations salariales évalué à 37 057 €.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présents à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : *« l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association... »*.

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1.ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>12.50</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>6.40</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR Margencel

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	18	1%	- 2	0%
Etat, Collectivités locales, étab.pub		0%		0%
Entreprises : via OPCO	1 418	86%	1 481	83%
Particuliers	222	13%	315	18%
Sous total I	1 658	100%	1 794	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	20	21%	25	46%
Etat	67	70%		0%
Régions	9	9%	29	54%
Autres collectivités territoriales	-	0%		0%
Sous total II	96	100%	54	100%
Autres organismes de formation	-	0%	-	0%
Autres ressources	1	100%	5	100%
Sous total III	1	100%	5	100%
Total des ressources	1 755	100%	1 853	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	1 755	100%	1 853	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	1 755	100%	1 853	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 816 889	331 062			2 147 951
Excédent ou déficit de l'exercice	331 062	(331 062)			
Situation nette	2 147 951				2 147 951
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 127 730		206 357		1 334 087
Provisions réglementées					
TOTAL	3 275 681		206 357		3 482 038

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

MFR MARGENCEL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	13 956	1 646		15 602
	10 000	47 057		57 057
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	23 956	48 703		72 659

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	5 461	1 912	4 671	2 701
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	5 461	1 912	4 671	2 701

TOTAL GÉNÉRAL	29 417	50 615	4 671	75 360
----------------------	---------------	---------------	--------------	---------------

Immobilisations

MFR MARGENCEL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			1 463
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			1 463
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	149 921		
Constructions sur sol propre	2 460 430		31 248
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	1 042 954		231 880
Installations techniques et outillage industriel	878 335		93 840
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	66 442		1 493
Matériel de bureau, informatique et mobilier	216 613		16 765
Emballages récupérables et divers	50 729		
Immobilisations corporelles en cours	15 454		91 803
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 880 877		467 031
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	13 358		400
Prêts et autres immobilisations financières	530		300
TOTAL immobilisations financières :	13 888		700
TOTAL GÉNÉRAL	4 894 765		469 193

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 463	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			1 463	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			149 921	
Constructions sur sol propre			2 491 678	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		241	1 274 594	
Install. techn., matériel et out. industriels			972 175	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			67 935	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			233 379	
Emballages récupérables et divers			50 729	
Immobilisations corporelles en cours		54 614	52 643	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		54 854	5 293 053	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			13 758	
Prêts et autres immo. financières			830	
TOTAL immobilisations financières :			14 588	
TOTAL GÉNÉRAL		54 854	5 309 103	

Amortissements

MFR MARGENCEL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles		462		462
TOTAL immobilisations incorporelles :		462		462
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	69 862	3 412		73 274
Constructions sur sol propre	1 784 392	33 617		1 818 009
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	336 927	61 915		398 842
Installations techn. et outillage industriel	647 981	132 657		780 638
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	51 457	10 951		62 408
Mat. de bureau, informatique et mobil.	199 022	29 269		228 291
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	3 089 641	271 820		3 361 462
TOTAL GÉNÉRAL	3 089 641	272 282		3 361 924

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	462		
TOTAL immobilisations incorporelles :	462		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	3 412		
Constructions sur sol propre	33 617		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	61 915		
Installations techniques et outillage industriel	132 657		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	10 951		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	29 269		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	271 820		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	272 282		

Produits à Recevoir

MFR MARGENCEL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État	161 973
Divers, produits à recevoir Autres créances	142 594
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	(2 535)
TOTAL	302 032

Charges à Payer

MFR MARGENCEL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 728
Dettes fiscales et sociales	44 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	57 355

Charges et Produits Constatés d'Avance

MFR MARGENCEL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	6 670	96 545
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	6 670	96 545

État des Échéances des Créances et Dettes

MFR MARGENCEL

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	830		830
TOTAL de l'actif immobilisé :	830		830
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	7 373		7 373
Autres créances clients	826 625	826 625	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	430	430	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	161 973	161 973	
Groupe et associés	100 000	100 000	
Débiteurs divers	142 594	142 594	
TOTAL de l'actif circulant :	1 238 995	1 231 622	7 373
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 670	6 670	

TOTAL GÉNÉRAL	1 246 495	1 238 292	8 203
----------------------	------------------	------------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	130 523	30 895	68 245	31 383
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	36 941	36 941		
Personnel et comptes rattachés	32 882	32 882		
Sécurité sociale et autres organismes	54 982	54 982		
Impôts sur les bénéfices	3 925	3 925		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 106	9 106		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	22 519	22 519		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	96 545	96 545		

TOTAL GÉNÉRAL	387 423	287 795	68 245	31 383
----------------------	----------------	----------------	---------------	---------------